

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 SEPTEMBRE 2016

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, MM. CHEYNET, VALADOUX, Mme CARON, MM. PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, CLAME, BERGERET, Mme GAULARD, M. MALLET, Mme NEEL, M. GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes VIAL, NOYERIE, MOLINA et BARDE.

Pouvoirs :

Mme VIAL	qui a donné pouvoir à	M. CHEYNET
Mme MOLINA	qui a donné pouvoir à	M. CLAME
Mme BARDE	qui a donné pouvoir à	M. DUTRUC

La séance est ouverte à 20h30 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame LISBERNEY est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire sans participer aux délibérations.

Puis, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 27 juin, auquel Monsieur BERGERET souhaite apporter 2 rectifications. Tout d'abord, il souhaite ajouter à ses mises en garde sur le projet de Cornu, la proximité d'un versant soumis à un aléa de glissement de terrain. Puis, il enjoint Monsieur EYRAUD d'apporter les éléments, démontrant ses affirmations sur le profit qu'un élu municipal aurait tiré de la diminution de 3 000 m² du périmètre initial de la ZAC. Monsieur EYRAUD transmet un plan du secteur et demande des explications sur la non-intégration de 4 parcelles, les réponses seront apportées pour le prochain Conseil municipal.

Enfin, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour de la réunion.

I. ADMINISTRATION GENERALE

- **Application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

Depuis la réunion du mois de juin dernier, Monsieur le Maire a signé 2 contrats de concession (de 30 années, soit 640 € au total). A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

- **Projet de convention d'objectifs et de mission pluriannuelle avec la MJC**

Au 1^{er} juillet 2016, la commune de Reyrieux avait acté le retrait de la Fédération Régionale des MJC et dénoncé la convention signée avec celle-ci, ainsi que la MJC, les communes de Massieux, Parcieux et Toussieux.

Comme convenu, la nouvelle convention d'objectifs et de mission pluriannuelle, incluant la commune de Massieux, reprend les mêmes actions que la précédente, mais y intègre les prérogatives d'employeur par rapport au nouveau Directeur, Monsieur PERRIER, recruté le 1^{er} juillet.

Concernant le financement du poste, estimé à 54 832 € en année pleine, la part communale diminuerait à 32 668 €, tandis que Monsieur CHEYNET souligne l'effort des autres communes, dont la participation demeure inchangée et signale que la MJC a enregistré une hausse de ses inscriptions, avec une centaine d'adhérents supplémentaires par rapport à la rentrée 2015.

Par ailleurs, la convention prendrait effet au 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021, les Maires ayant souhaité aller au-delà du mandat actuel (2014-2020).

Selon Monsieur EYRAUD, il serait possible de mutualiser les postes de Directeur de la MJC et celui du Galet et demande si on pourrait étendre cette convention au Galet. Monsieur CHEYNET évoque plutôt une réflexion sur le rapprochement entre le Galet et la Passerelle.

Monsieur PALCZYNSKI estime qu'il n'a pas à se positionner une fois encore, sur la proposition de Monsieur EYRAUD, qui est récurrente. Mais il préfère parler d'une étude en cours sur le territoire, sur la mutualisation des ressources humaines en matière culturelle.

A l'unanimité, le Conseil accepte les termes de la nouvelle convention.

- **Avis sur le rapport annuel d'activités 2015 de la SEMCODA**

L'article L. 1524-5 du CGCT prévoit que l'assemblée délibérante des collectivités territoriales doit se prononcer sur le rapport d'activités des sociétés d'économie mixte, dont elles sont actionnaires (pour information, la commune de Reyrieux détient 667 actions de la SEMCODA, sur un total de 965 092 actions).

Monsieur BERGERET demande des précisions sur la notion de PSLA (Prêt Social Location Accession) : il s'agit d'un dispositif d'accession à la propriété permettant à des ménages sous plafonds de ressources, d'acheter leur logement neuf.

- **Autorisation du Maire à signer un bail et fixation du montant du loyer du local communal**

Monsieur le Maire souhaiterait réactualiser le montant du loyer, qui s'élevait annuellement à moins de 300 €. Sur la base de moins de la moitié des loyers pour des logements communaux, il songe à proposer un montant mensuel de 250 €. A cet effet, il doit rencontrer, l'économiste et le grand Vicaire le 21 septembre.

Monsieur EYRAUD estime qu'il serait intéressant de se renseigner sur les pratiques des autres communes (Fareins, Trévoux, ...). A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil autorise le Maire à négocier avec les responsables de l'association culturelle.

- **Avenant à la convention avec une école privée**

En application des articles L. 442-5 et 442-5-1 du code de l'éducation, la commune a l'obligation de verser aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une participation au titre des frais de scolarité des élèves d'élémentaire. Depuis l'origine, la commune versait également une participation pour les élèves talançonnais inscrits à l'école Jeanne d'Arc, en grande section de maternelle (7 élèves en 2015/2016).

A la faveur de la réactualisation du calcul du forfait 2015 et dans un contexte budgétaire tendu, la commission éducation a souhaité s'en tenir au strict exercice de la loi du 28 octobre 2009. Aussi a-t-elle rencontré les responsables de l'établissement privé, qui ont bien compris le souci de la municipalité d'équité de traitement entre l'enseignement public et privé.

Selon Monsieur EYRAUD, la commune cherche à faire des économies sur les élèves de l'enseignement privé, ce que Monsieur PALCZYNSKI réfute. En effet, une baisse des dépenses de 10 % a été demandée cette année aux écoles publiques et Reyrieux se situe en très bonne position départementale, des communes qui versent les subventions les plus importantes aux écoles.

Il met notamment en avant, une nouvelle action en faveur du jeune public, avec une programmation de 4 spectacles au galet.

Aussi conviendrait-il d'approuver la signature d'un avenant à la convention, qui court jusqu'au 30 juin 2018, portant sur la modification du nombre de bénéficiaires de cette mesure, à compter de l'année 2016/2017, ce que le conseil accepte par 24 voix pour et 2 contre.

II. URBANISME ET TRAVAUX

• Demandes de subvention auprès de la Région et du Département

-Région : dans le cadre de la programmation culturelle du Galet, il a été décidé de demander une subvention de fonctionnement.

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Achat de spectacles	44 800,00 €	Billetterie	25 500,00 €
Locations techniques	16 300,00 €	Région AURA	7 050,00 €
Communication	15 700,00 €	CDDRA (Eclatantes)	1 000,00 €
Accueil artistes + taxes	10 100,00 €	Commune	82 350,00 €
Dépenses diverses	2 500,00 €		
TOTAL	89 400,00 €	TOTAL	89 400,00 €

-Département : dans le cadre du dispositif départemental de financement de certains travaux de sécurisation, les projets d'aménagement de plateaux surélevés rue de la Gare et chemin des Sables pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental, à concurrence de 15 %.

Monsieur VALADOUX explique qu'il s'agit d'anticiper le délai de traitement des demandes de subvention et que ces projets seront bientôt présentés pour validation à la commission travaux.

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Plateau rue de la gare	43 732,00 €	Département (environ 15 %)	6 559,80 €
		Commune	37 172,20 €
TOTAL	43 732,00 €	TOTAL	43 732,00 €

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant
Plateau chemin des Sables	19 241,00 €	Département (environ 15 %)	2 886,15 €
		Commune	16 354,85 €
TOTAL	19 241,00 €	TOTAL	19 241,00 €

Outre ces 2 points à sécuriser, Monsieur EYRAUD signale la dangerosité de la portion de la route du Stade, située entre la Gare et le rondpoint du collège, laquelle sera également analysée en commission travaux, avec un retour en Conseil.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces plans de financement et sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain, le versement de ces subventions.

- **Cession de parcelles au profit de la commune**

Monsieur le Maire présente 2 dossiers, comportant divers délaissés de voirie, dont les propriétaires ont donné leur accord à leur intégration au domaine public communal, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

Parcelle	Surface	Zonage	Propriétaires	Secteur
AN n°540	169 m ²		Consorts CLERC	
AN n°541	19 m ²	UBb	46, impasse des Peupliers 01600 REYRIEUX	Veissieux le Bas
AR n°711	26 m ²			
AR n°714	31 m ²		Association du lotissement du Vieux Chêne	
AR n°717	3 m ²	UBb	Le Viaduc	Le Viaduc
AR n°719	43 m ²		01600 REYRIEUX	
AR n°720	14 m ²			
AR n°723	62 m ²			
AR n°728	57 m ²			

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Décision modificative n°3**

Depuis le vote du budget et le Conseil municipal du 27 juin dernier, Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'effectuer plusieurs ajustements en fonctionnement et en investissement.

Les droits de place importants sont en grande partie liés au séjour de 3 semaines, d'un groupe de gens du voyage dans la zone industrielle. A noter que le terrain a été laissé en bon état de propreté. A cet égard, Monsieur le Maire évoque l'aménagement d'une aire d'accueil, accolée à celle de Trévoux, dans la perspective que Reyrieux dépasse les 5 000 habitants, même s'il s'agit désormais d'une compétence intercommunale.

Monsieur DESPRAT indique que le dépassement sur l'article « eau et assainissement » est dû à un retard de facturation de 2015 par la Nantaise des Eaux, ce qui fait réagir Monsieur BERGERET, qui critique également leur méthode. Monsieur DESPRAT lui répond que le concessionnaire évoque pour sa défense un changement de système informatique et son rachat par son ex-concurrent, la Lyonnaise des eaux. Pour Monsieur BERGERET, ils ne sont tout simplement pas à la hauteur et il craint que les dysfonctionnements lors de la prochaine intégration de Villars les Dombes, ne soient à la charge des habitants.

Cela n'inquiète pas Monsieur DESPRAT, qui estime que la commune de Villars les Dombes a une population suffisante pour amortir le coût d'éventuels dysfonctionnements.

Monsieur EYRAUD s'interroge sur le coût des logiciels informatiques et la nécessité de les acquérir. Monsieur LE DOUCE lui précise que la société Berger Levrault n'assure plus la maintenance des logiciels actuels et que, par ailleurs, ceux-ci ne sont plus compatibles avec Windows 10.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la décision modificative, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	montant	Article / fonction	
022-01 Dépenses imprévues	5 563,78 €	7336-91 Droits de place	2 479,05 €
60611-020 Eau et assainissement	14 000,00 €	70323-01 Redevance d'Occupation du DP	99,20 €
60623-020 Alimentation	2 500,00 €	74712-01 Emploi d'avenir	199,96 €
6161-020 Assurances multirisques	1 050,00 €	74835-01 Compensation au titre exonérations TH	274,00 €
617-020 Etudes et recherches (provision commissaire enquêteur PLU)	1 000,00 €	758-01 Produits divers de gestion courante	22 114,35 €
6238-020 Divers (plastification affiches TAP + tirage plans de zonage ST)	800,00 €	7788-01 Produits exceptionnels (Dégrèvement TF de 2011 à 2015)	2 228,00 €
6247-30 Transport collectif	633,20 €		
6553-113 Service incendie	72,00 €		
65541-411 Contributions charges territoriales (CCDSV)	1 775,58 €		
	27 394,56 €		27 394,56 €
INVESTISSEMENT			
Article / fonction	montant	Article / fonction	montant
020-01 Dépenses imprévues	54 336,82 €	10226-01 Taxe d'aménagement	65 242,82 €
205-020-498 Concessions (Logiciels paye + Etat Civil)	8 020,00 €		
21568-822-467 Matériel et outillage incendie	5 000,00 €		
2315-822-467 Installations, mat. et outillage technique	-5 000,00 €		
2188-020-361 Matériel divers (tondeuse)	1 602,00 €		
2313-30-472 Salle culture et loisirs (travaux de protection du tableau d'affichage)	624,00 €		

2313-211-450 Ecole maternelle du Brêt	660,00 €		
2184-212-469 Investissements écoles	-181,02 €		
2188-212-469 Investissements écoles	-492,00 €		
2183-212-469 Investissements écoles	673,02 €		
	65 242,82 €		65 242,82 €

- **Modification du tarif des consommations au Galet**

Sur proposition de Monsieur le Directeur du Galet, la commission culturelle a jugé opportun de développer l'offre de produits locaux plus qualitatifs, proposés à la buvette. Ainsi la bière (la Voix Maltée), les jus de fruits (le Comptoir des Pommes) ou le vin du Bugey, ne seraient plus achetés à Market, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Objet	Anciens tarifs	Objet	Tarifs proposés
Bière 25cl (canette)	2€	Bière 25cl (verre)	3€
		Bière 75cl (bouteille)	7€
		Vin rouge ou blanc (verre)	2€
Jus (brique)	1€50	Jus 20 cl (verre)	2€
Eau 50 cl (bouteille)	1€	Eau 50 cl (bouteille)	1€

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Espace : le pacte de coopération entre la CAF, le département, la CCDSV, la commune et l'Espace sera signé le lundi 26 septembre 2016 à 19 heures, dans les locaux de ce dernier.

-Révision du PLU : l'enquête publique aura lieu du 1^{er} octobre au 2 novembre 2016 et la commune a obtenu que le Commissaire-enquêteur effectue 5 permanences (samedi 1^{er}, mercredi 19 et vendredi 28 octobre de 9 à 12 heures, jeudi 6 et mardi 11 octobre 2016 de 14 à 17 heures), ce que Madame BENNIER juge insuffisant. La publicité est assurée par voie de presse, affichage, panneau lumineux, le site Internet et le Tal'Info.

-ZAC : le dossier de réalisation reste à finaliser avec l'OPAC du Rhône, avant sa probable adoption au Conseil du mois d'octobre. Au préalable, il sera présenté en commission d'urbanisme le 28 septembre et en Commission générale le 11 octobre 2016 à 19 heures.

-Projet de construction de logements route de Cornu : Monsieur le Maire répond à Madame BENNIER que le permis de construire est toujours à l'instruction et que des demandes de pièces complémentaires ont été formulées par le service instructeur.

-Réunion publique à la Paissière le samedi 1^{er} octobre 2016 à 10h30 : Madame GAULARD annonce qu'elle aura pour thème les économies d'énergie et les avantages fiscaux qui s'y rattachent. Co-organisée par Hélianthe, une présentation des thermo-kits, permettant l'auto-évaluation des performances énergétiques d'un logement, sera effectuée.

-Concours des villes fleuries : le jury départemental est passé le 18 août dernier et même si le résultat n'est pas encore connu, les retours sont très positifs par rapport à l'année précédente. Monsieur VALADOUX en profite pour mettre en avant, l'important travail fourni par les agents des services techniques, y compris pour s'adapter à la nouvelle réglementation, qui va interdire les produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017, sur tous les espaces publics, notamment les stades... Madame BALANDRAS rapporte qu'à chaque mariage, les élus sont complimentés sur les abords de la Mairie, même si l'effort des agents municipaux doit également porter sur d'autres secteurs que le centre-village.

-SMICTOM : Monsieur BERGERET estime que la nouvelle formule de ramassage des ordures ménagères n'a aucune logique. Madame GAULARD lui répond que la commune est séparée en 2 secteurs et que le Président du SMICTOM se propose de venir en discuter avec les élus, à voir pour le prochain Conseil à 19 heures.

-Remerciements : Monsieur CHEYNET transmet les remerciements de l'association VSDS au Conseil pour la subvention 2016.

-O'traiteur : en dépit de plusieurs messages téléphoniques laissés par le Maire, celui-ci demeure sans nouvelle de l'exploitant.

-Audit : en réponse à Madame BENNIER, Monsieur le Maire expose que la restitution aux cadres aura lieu le 27 septembre et celle aux agents le 6 octobre, avant d'être débattue en commission finances et personnel.

-Entretien à faire : Monsieur GUICHARD signale qu'un passage dans les chemins ruraux serait utile. Monsieur VALADOUX lui répond que c'est en cours et que la planification des interventions vient d'être arrêtée.

-Messieurs EYRAUD et le Maire ont une pensée pour la famille du PDG de la société ALTYS, récemment décédé et qui avaient démontré toutes ses qualités d'innovation et de gestion, au sein de son entreprise talançonnaise.

Le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 17 octobre 2016 à 20 heures. Les autres dates probables sont les 21 novembre et 19 décembre 2016.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jacky DUTRUC

La secrétaire de séance,
Marie-Jacqueline LISBERNEY